

Italie

Position des femmes dans la prise de décision : **1/5**

Position socio-économique des femmes : **1.64/5**

Violences faites aux femmes : **1.25/5**



COMPRENDRE L'ITALIE

Seuls 46,8% des femmes en Italie travaillent, et 48,2% sont répertoriées comme « inactives ». Parmi celles qui travaillent, on compte une importante proportion de temps partiel, tandis que le différentiel femmes-hommes dans l'emploi à temps plein atteint les 25,7%. Le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes est par ailleurs peu élevé : 5,5%.

La prise en charge des personnes dépendantes empêche les femmes de participer pleinement au marché du travail. Les personnes âgées dépendantes ne sont que 21% à être accueillies dans une structure officielle. De plus, dans ce pays, l'accueil de la petite enfance présente de sérieuses lacunes : 22% des enfants de moins de 3 ans intègrent une crèche publique, 11% des enfants de moins de 3 ans trouvent une place dans une crèche ou un jardin d'enfants appartenant à l'Etat. 58% des mères d'un enfant de moins de 15 ans travaillent. Ce chiffre tombe à 54% pour les mères de deux enfants, et à 33% pour celles de 3 enfants.

En Italie, la violence envers les femmes est un phénomène endémique : la Rapporteuse spéciale de l'ONU met en garde contre la hausse alarmante des féminicides. 80% des actes de violence ont lieu à la maison, et 82% des auteurs sont des partenaires intimes. En 2010, 13 696 femmes ont été accueillies dans des refuges, mais elles n'ont été que 26% à porter officiellement plainte.

Si, en principe, l'avortement est légal et gratuit en Italie, plus de 70% des médecins refusent de le pratiquer, ce qui, de fait, le rend inaccessible. Des restrictions semblables barrent l'accès à la pilule du lendemain.

TENDANCES :



Récemment, l'Italie a voté une législation révolutionnaire en faveur de la représentation des femmes dans la prise de décision. Un premier projet de loi, datant de 2011, introduisait un quota d'un tiers du sexe sous-représenté dans les conseils d'administration des sociétés cotées en bourse, à atteindre d'ici 2015. Les sanctions sont progressives : avertissement ; amende ; destitution du conseil d'administration. En 2012, un second projet de loi introduisait une mesure de parité légale au sein des conseils municipaux et régionaux, des autorités locales et des commissions publiques.

Un nouveau réseau (« Rete delle Donne »), encore non enregistré, a vu le jour et fait pression pour l'introduction d'un système de « fermeture éclair (alternance) » sur les listes électorales nationales qui garantirait un équilibre femmes-hommes entre les candidat-e-s.

En septembre 2012, le gouvernement italien a signé (mais pas encore ratifié) la Convention du Conseil de l'Europe contre les violences faites aux femmes.



Le taux de chômage en hausse et les coupes claires dans les dépenses sociales et de santé ont de lourdes retombées sur les vies des femmes. Les réformes récentes dans les systèmes de retraite exposent un nombre croissant de femmes âgées au risque de pauvreté. En 2010, 19,5% des femmes de plus de 65 ans se situaient au-dessous du seuil de pauvreté en Italie. Si la pension moyenne pour un homme s'élève à 1311 euros par mois, la moyenne pour les femmes ne dépasse guère les 893 euros mensuels.

En 2012, le budget du Plan d'action national de lutte contre les violences faites aux femmes est passé de 20 000 euros à 18 000 euros, ce qui met une pression sur les services aux victimes, déjà limités.

Points phares

21%

de femmes au parlement

6%

de femmes dans les conseils d'administration et aucune femme présidente dans les grandes entreprises

5,5%

de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

25,7%

de différentiel femmes-hommes dans les taux d'emploi à plein temps

22

semaines de congé de maternité rémunéré

0,09

place en refuge pour les femmes victimes de violence pour 10 000 habitant-e-s

Avortement légal mais limité par l'objection de conscience et une forte influence religieuse